



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
 **rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES**

---

Bruxelles, le 20 septembre 2011

[...]

[...]

**Objet:** projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les grades des membres du personnel de Bruxelles Propreté, Agence régionale pour la Propreté, qui constitue un même degré de la hiérarchie.

Monsieur le Ministre-Président,

La Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), en sa séance du 16 septembre 2011, a examiné le projet d'arrêté repris sous rubrique.

Il convient de prendre un nouvel arrêté concernant cet objet étant donné le vice de signature de l'arrêté précédent, à savoir, la signature du Secrétaire d'Etat soulevée par le Conseil d'Etat dans d'autres arrêtés similaires.

La CPCL marque son accord et émet un avis favorable à l'unanimité sur votre proposition.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de ma haute considération.

**Le Président,**

[...]